



Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

CO-PRESIDENTS DU COMITE PERMANENT SUR LE DEMINAGE, L' EDUCATION AU DANGER DES MINES ET LES TECHNIQUES DE L' ACTION ANTIMINES

Modèle de présentation pour la préparation des exposés à la réunion des 13 et 14 juin 2005 du Comité permanent sur le déminage, l'éducation au danger des mines et les techniques de l' action antimines

Problèmes	<p>Identification des zones minées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures (levés, évaluations) prises pour identifier, conformément à l'article 5, paragraphe 2 de la Convention, toutes les zones situées sous la juridiction ou le contrôle de l'Etat, et dans lesquelles la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée? • De quelles zones s'agit-il ? Que faire d'autre pour obtenir les informations nécessaires?
Plans	<p>Elaboration de plans au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan national a-t-il été élaboré en vue de déminer/dépolluer les zones minées, conformément à l'article 5, paragraphe 1 de la Convention ? Quels sont les objectifs de ce plan et comment ces objectifs tiennent-ils compte de l'obligation imposée par la Convention de retirer toutes les mines des zones minées au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention? • Comment le processus de planification nationale a-t-il inclus, le cas échéant, la participation d'intervenants locaux et des communautés affectées par les mines? • Dans quelle mesure ce processus a-t-il pris en compte l'importance de déminer les zones très touchées et les zones moyennement touchées en priorité, et dans quelle mesure a-t-il été prévu d'assurer que la sélection des tâches, la hiérarchisation et la planification des opérations de déminage ont bien été mises en place dans les communautés affectées par les mines?
Progrès accomplis	<p>Mise en oeuvre des plans nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En termes détaillés, où en sont les travaux entrepris dans le cadre du programme national de déminage de votre pays? • Un cadre organisationnel a-t-il été mis en place pour soutenir la lutte antimines? Quels sont les organisations et les moyens déployés et pour quelles activités? Quel est le nombre de personnes engagées dans des activités telles que le déminage, l'éducation au danger des mines et la coordination? Quels sont les autres principaux moyens utilisés (chiens détecteurs de mines, dispositifs mécaniques etc., par exemple) mis à disposition? <p>Réduction des risques pour la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures prises pour réduire considérablement les risques encourus par la population et par là-même réduire le nombre de nouvelles victimes ? En particulier, quels sont les efforts déployés pour organiser des cours de sensibilisation au danger des mines et plus particulièrement pour marquer les zones minées tout au long de leur périmètre, les surveiller et les protéger afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines aient été détruites, conformément à l'article 5, paragraphe 2 de la Convention? • Dans quelle mesure des programmes d'éducation au danger des mines ont-ils été mis en place dans toutes les communautés à risque ? Dans quelle mesure de tels programmes ont-ils été intégrés dans des structures pédagogiques et plus généralement dans des activités humanitaires et de développement, tenant compte de l'âge, du sexe, des facteurs sociaux, économiques, politiques et géographiques, tout en respectant les normes de lutte antimines internationales et nationales pertinentes? <p>Evaluation des progrès accomplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur une base annuelle, quelle est la superficie des terrains déminés/dépollués? Quelle superficie considérée auparavant comme suspecte est-elle à présent considérée comme sûre après avoir fait l'objet d'un levé ou d'une réduction de zone? Combien et quels types de mines terrestres et d'engins non explosés ont-ils été retirés et détruits? • Existe-t-il un système pour l'enregistrement des victimes ? Dans quelle mesure le nombre de victimes a-t-il diminué?

Priorités en matière d'assistance	Identification des moyens financiers et techniques permettant de remplir les obligations : <ul style="list-style-type: none">• Quels sont les moyens financiers et techniques mis à disposition au niveau national (budgets de l'Etat, entreprises publiques, etc.) pour permettre à votre Etat de remplir ses obligations conformément à l'article 5? Le cas échéant, la lutte antimines a-t-elle été intégrée dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté ?• Le cas échéant, l'aide de la Banque mondiale ou d'autres banques de développement a-t-elle été sollicitée pour permettre à votre pays de remplir ces obligations ?• Le cas échéant, quelles sont vos priorités en ce qui concerne la sollicitation d'aide extérieure ?
--	---